Envoyé en préfecture le 19/04/2021 Recu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID: 092-219200326-20210408-DEL210408_17-DE

Département des Hauts-de-Seine VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2021

NOMBRE DE MEMBRES Composant le Conseil : 35 En exercice : 35 Présents : 29 Représentés : 6 Pour : 27 Contre : 8 Abstentions : 0

<u>OBJET</u> : Modification de la délégation du Conseil municipal au Maire

L'An deux mille vingt et un, le huit avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en visioconférence en application de l'article 2 de la LOI n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents: VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

GALANTE-GUILLEMINOT Muriel	pouvoir à	REIGADA Gabriela
BULLET Anne	pouvoir à	LAFON Dominique
PORCHERON Jean-Claude	pouvoir à	CONSTANT Pierre-Henri
LHOSTE Roger	pouvoir à	CHAMBON Emmanuel
SAUCY Nathalie	pouvoir à	GAGNARD Françoise,
KEFIFA Zahira	pouvoir à	HOUCINI Mohamed,

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M E. LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n° DEL200703_1 en date du 3 juillet 2020 relative à l'élection du maire,

Vu la délibération n° DEL200703_8 en date du 3 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée dans la délégation du conseil municipal au maire tel qu'adopté en séance le 3 juillet 2020, plus précisément à l'article L. 2122-22 4° concernant les

Envoyé en préfecture le 19/04/2021 Reçu en préfecture le 19/04/2021

ID: 092-219200326-20210408-DEL210408_17-DE

SLOW

décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accordscadres,

Considérant la nécessité de modifier cette partie de la délégation pour un souci de cohérence et de bonne exécution de celle-ci,

Considérant l'obligation du maire de rendre compte des décisions prises sur le fondement de cette délégation à chacun des réunions du conseil municipal,

Sur la proposition du Maire,

Vu l'avis de la commission

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de modifier la délégation au maire, en application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales, de la manière suivante :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Article 2 : les autres articles de la délégation au maire demeurent inchangés.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont signé les membres présents

> POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire

Conseiller Départemental

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception En préfecture le 1904 21

Publication/Affichage du 20/04/21 au 20/06/21

Pour le Maire par délégation Le Directeur Généra des Services